UNIVERSITE D'ORLEANS

ATTESTATION DE NON PAIEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Obligatoire pour les salariés de la fonction publique des établissements extérieurs à l'Université d'Orléans

Instruction n° FP/1349 du 10 avril 1979 du Ministère du Budget et du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre

NOM DE L ' ETABLISSEMENT EMPLOYEUR : Université d'Orléans

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE [c] (Agent Comptable, Chef d'Etablissement) :

Président de l'Université d'Orléans

CERTIFIE QUE M, Mme, Mle

NOM[d] :

PRENOM[d] :

GRADE[d] :

INDICE[d] :

DEVANT EFFECTUER UNE MISSION A :

Du [d] : Au

OBJET [d] :

Ne percevra aucune indemnité pour ce déplacement[c]
ou percevra des indemnités à concurrence de la somme de[c]
représentant ---------- indemnitée(s) de repas du soir et de frais de transport.

Au titre de ☐ Frais de séjour

☐ Frais de transport

Cachet de l'Etablissement sus-désigné

A Orléans le,

Visa de l'Autorité sus-désignée

[c] A compléter par l'autorité compétente

[d] A remplir par l'intéressé (les dates doivent correspondre à celles portées sur le détail des frais de déplacement)

Château de la Source - BP 6749 Orléans cédex 2 - Tél. : (33) 02 38 41 71 71 - Télécopie : (33) 02 38 41 70 69
E-mail : president @univ-orleans.fr - Internet : http://web.univ-orleans.fr/index.html